

MOUVEMENT SOCIAL**L'une des réformes les plus dures d'Europe**

Le chercheur Antoine Math et le syndicaliste Jean-Christophe Le Duigou comparent le projet Raffarin-Fillon aux changements introduits dans d'autres pays de l'Union européenne.

À en croire le gouvernement, avec le projet Fillon, la France sortirait de l'immobilisme et s'alignerait tout bonnement sur les autres pays européens. Antoine Math, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), s'inscrit en faux contre la première assertion : " Contrairement à ce qui avait été dit jusqu'à présent, ce n'est pas vrai qu'en France il n'y a pas eu de réforme. " Comparée avec les changements décidés dans les autres pays de l'Union européenne, la réforme Balladur de 1993, conjuguée à celles qui ont suivi dans les régimes complémentaires, ARRCO et AGIRC, " est une des plus importantes de l'UE, du point de vue des mesures pour réduire ou limiter les dépenses futures des retraites par répartition, affirme le chercheur. On est derrière le Royaume-Uni et au niveau des pays dont les effets attendus des réformes sur le niveau des retraites vont être les plus importants. " Avant même de concocter le projet Fillon, les gouvernants français n'ont donc, hélas ! pas été inactifs ; simplement, " on a sous-estimé et rendu un peu invisibles les conséquences sociales des réformes passées ".

Mises bout à bout, les mesures Balladur et celles que prévoit le projet Fillon font de la réforme française " l'une des plus dures d'Europe ", confirme Jean-Christophe Le Duigou, le monsieur retraites de la CGT. Partout dans l'Union, les gouvernements ont choisi de jouer de l'allongement de la durée de cotisation, assorti de l'introduction de systèmes de bonus-malus, ou décote-surcote, pour pénaliser les départs précoces et encourager les départs plus tardifs. Mais la France se distingue, pointe Antoine Math, par la dureté des pénalités infligées aux pensions pour carrière incomplète ou accidentée, et donc en particulier aux femmes : " On peut regretter que, dans le débat français, il n'y ait rien eu sur la question des femmes, alors qu'en Allemagne ou en Suède la question de l'égalité hommes-femmes a été discutée. " Outre-Rhin, par exemple, indique le chercheur, les cotisations des salariés au revenu très bas (au-dessous de l'équivalent de notre SMIC), soit l'ensemble des emplois à temps partiel, très féminisés, sont prises en compte comme si elles portaient sur des salaires plus élevés, et on a augmenté le nombre d'annuités supplémentaires attribuées aux femmes ayant élevé des enfants.

L'examen du taux de remplacement du salaire par la retraite, tel que prévu par les diverses réformes, est sans doute le plus indicatif. " Dans beaucoup de pays, on tend à effacer ce critère-là ", note Antoine Math, soulignant le " cas typique de la France : en 1993, on n'a donné aucune information sur les conséquences à terme des changements entrepris ". Mais les faits sont là : avec un recul de ce taux, en moyenne, de 20 %, pour les fonctionnaires, à près de 30 % pour le secteur privé, " la réforme Balladur-Fillon est celle qui programme le recul du niveau des retraites le plus important après la Grande-

Bretagne et l'Italie ", juge Jean-Christophe Le Duigou. La réforme italienne doit faire baisser le taux de remplacement de 10 % à 30 %. Moins brutale, la réforme allemande du chancelier Schröder vise à diminuer ce taux, à terme, de 70 % à 67 %, tout en prévoyant des compensations pour de nombreuses catégories jusqu'alors en dessous de ce taux. Les réformes belge et suédoise, bien que " plus libérales dans leur conception, conduisent également à des pertes du pouvoir d'achat, par rapport aux salaires, inférieures à celles provoquées par la réforme Balladur-Fillon ", selon le syndicaliste. Championne incontestée en matière de libéralisme, la Grande-Bretagne réserve, sans surprise, à ses salariés le pire des sorts : un régime de base public offrant une prestation uniforme pour tous de 480 euros par mois, inférieure au minimum contributif en France (533 euros), complétée par une retraite par capitalisation obligatoire, soit dans le cadre d'un régime public (qui assure une pension de 20 % du salaire moyen), soit dans le cadre de régimes d'entreprises ou d'épargne privée.

Corollaire de la dégradation de la retraite par répartition, la mise en place de " compléments " par capitalisation est désormais générale en Europe, sous forme de systèmes obligatoires comme en Suède ou en Angleterre, ou facultatifs comme en Allemagne ou en Italie - mais, indique Antoine Math, dans ces pays, " on parle déjà de les rendre obligatoires dans une deuxième étape "... -, ou maintenant en France. Par-delà la diversité des formes, une tendance se dégage dans la capitalisation : " On passe d'accords collectifs de branches, sur des systèmes dits à prestations définies (c'est-à-dire où le niveau de la prestation est garanti), à des systèmes à cotisations définies, où l'intégralité du risque est supportée par les salariés, et à des dispositifs d'épargne purement individuels ", explique le chercheur de l'IRES. Une évolution qui " exacerbe les inégalités " inhérentes aux fonds de pension.

Autre matière à réflexion pour les salariés de l'Hexagone : l'émergence des " emplois-vieux ", grâce aux dispositions permettant de cumuler retraite et salaire, comme celle inscrite dans le texte de Fillon. " Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le fameux " quatrième pilier " des retraites (après la retraite minimale par répartition, la capitalisation obligatoire et l'épargne individuelle - NDLR), c'est le travail : les retraités sont fortement incités par l'insuffisance de leurs pensions à compléter par les revenus de petits jobs. "

S'agissant enfin de la forme, de la préparation de la réforme, on relèvera que le gouvernement Raffarin se range dans la plus mauvaise catégorie : celle des pays qui ont, au mieux, traité la négociation sociale comme une formalité sans conséquence, à la différence de la Suède, où les discussions ont duré pas moins d'une dizaine d'années. Antoine Math évoque la réforme de Kohl de 1999 ou le projet de Berlusconi en 1994, " adopté sans concertation, un peu comme ce qui se passe en France, ce qui a fait chuter son gouvernement ", ou encore, celui du chancelier autrichien Schlüssel : " Il avait un projet de loi avec la même logique que ce qu'on nous propose en France, dit Antoine Math, un projet qui a été fait contre les syndicats, a déclenché les premières grèves depuis cinquante ans, et le gouvernement, qui voulait passer en force au nom de la logique économique, a dû reculer et le retirer. "

Yves Housson

Imprimer

;